



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### lieux de mémoire

Question écrite n° 4837

#### Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants sur l'état du cimetière de Saint-André, en Algérie, où les marins français victimes du devoir les 3, 4, 5 juillet 1940 à Mers El-Kébir ont été inhumés. En effet, depuis 1993, ce cimetière a été profané et vandalisé à plusieurs reprises au point qu'il n'est plus qu'un champ de ruines et d'ossements. Parce que l'État algérien ne peut véritablement garantir la protection et la sanctuarisation de ce cimetière marin, il est indispensable de rapatrier sur le territoire national les restes des marins qui ont donné leur vie pour la France. Ce projet est d'autant plus réalisable que la ville de Nice a décidé de mettre gratuitement à disposition un espace dans la crypte du cimetière de Caucade afin d'accueillir les dépouilles de ces marins. Il lui demande donc s'il compte engager les démarches nécessaires au rapatriement de ces dépouilles qui méritent un lieu de sépulture qui fera honneur à leur sacrifice suprême.

#### Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants tient à préciser que les travaux de restauration et de sécurisation du cimetière de Mers el-Kébir, commencés en septembre 2006, ont été achevés en janvier dernier. Le mur d'enceinte a été surélevé, une maison a été construite pour un gardien rémunéré sur le budget du ministère qui assure la surveillance permanente du cimetière depuis le 1er janvier 2007. L'ossuaire a été réhabilité, les tombes endommagées ont été reconstruites et sont matérialisées par des pupitres individuels fixés au sol et portant une plaque d'identité marquée d'un symbole confessionnel. Deux préaux, aménagés de part et d'autre de l'entrée, seront dotés de panneaux d'information relatant l'histoire de la bataille. Comme le sait l'honorable parlementaire, c'est à la suite d'une mission des services du département ministériel effectuée en juillet 2005, qu'a été décidé le maintien sur place du cimetière de Mers el-Kébir et que sa réhabilitation a été ordonnée. Le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants a ainsi pu apprécier, lors de sa première visite officielle en Algérie en septembre dernier, la qualité des travaux de restauration et de sécurisation du site et se féliciter de la collaboration des autorités civiles algériennes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4837

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Anciens combattants

**Ministère attributaire :** Anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 septembre 2007, page 5595

**Réponse publiée le** : 20 novembre 2007, page 7269